
9. Langues utilisées dans les réunions

Dans les missions ainsi qu'à l'administration centrale, les réunions devraient se dérouler dans les deux langues officielles lorsque des membres des deux groupes linguistiques sont présents. Le Ministère favorise le concept du « bilinguisme réceptif » où chacun peut utiliser la langue officielle de son choix.

10. Formation et perfectionnement professionnels

Les programmes de formation et de perfectionnement professionnels sont offerts dans les deux langues officielles à l'administration centrale et aux missions.

Les cours reliés à votre emploi actuel, par exemple, qui ont pour objet de communiquer des connaissances de base ou d'améliorer celles-ci, doivent être dispensés selon les exigences linguistiques de vos fonctions.

Les cours reliés au développement de carrière, qui visent à élargir vos horizons afin de vous permettre d'assumer ultérieurement de plus grandes responsabilités, doivent être dispensés dans la langue officielle de votre choix, indépendamment de votre lieu géographique.

Toutefois, selon l'importance et le lieu géographique de la mission, on peut s'attendre à ce que les possibilités de formation dans les deux langues soient limitées.